

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## Réunion du conseil municipal du 23 MAI 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-trois mai à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de PONT SUR SEINE, s'est réuni dans la Salle du conseil, 5 Faubourg St Martin, sous la présidence de Mr Denis DESMARES, Maire.

Étaient présents MM. les Conseillers Municipaux dont les noms suivent :

Mr Denis DESMARES, Maire, Mmes Catherine LENOUVEL, Liliane CUNIN et Mr. Georges NOEL Maires-Adjointes, Mrs. Alain DELAMOUR, Romuald TARY, Alfred Albertus et Mmes Ludivine DESMARES ; Josette BOUREL, Mireille BOUCHEZ, Danielle LAHAYE, Anita GRUSELLE conseillers municipaux formant la majorité en exercice.

Absents et excusés : Monsieur Jérôme DUFOUR.

Pouvoir : Cédric MARECHAL à Denis DESMARES, Didier MOREL à Monsieur Georges NOEL.

Le Conseil a élu comme secrétaire de séance Mme Anita GRUSELLE.

Le compte rendu de la réunion du 08 Avril 2024 a été approuvé à l'unanimité, chaque conseiller municipal ayant pu en prendre connaissance suite à l'envoi électronique desdits documents.

### **BUDGET PRINCIPAL 2024 : Décision modificative**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité d'inscrire au budget des dépenses qui n'avaient pas été prises en compte lors de l'élaboration du budget primitif. Ces dépenses seront utilisées pour l'achat de store bannes pour l'école Maternelle. Le Maire propose aux élus les modifications suivantes :

#### **FONCTIONNEMENT**

##### DEPENSES :

ch 011 art 60228 : -3000€

ch023 art 023 : + 3000€

#### **INVESTISSEMENT**

##### RECETTES :

ch 021 art 021: + 3000€

##### DEPENSES :

ch 21 art 2188 : + 3000€ OP 24002

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :*

- **AUTORISE** les mouvements budgétaires ci-dessus.
- **AUTORISE** Mr le Maire à signer tous documents utiles.

### **BUDGET ASSAINISSEMENT 2024 : Décision modificative**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'une erreur d'écriture dans les chapitres prévus pour les amortissements pour le budget assainissement. Il propose la décision modificative suivante :

#### **Dépenses de la section de fonctionnement :**

Compte 6811 chapitre 042 retrait de 1 619€ de crédits

#### **Recettes de la section de fonctionnement :**

Compte 777 chapitre 042 ajout de 1 619€

Le suréquilibrage de la section de fonctionnement est augmenté de 3 238€ et se chiffre à 12 506,26€

#### **Dépenses de la section d'investissement :**

Compte 1391 chapitre 040 ajout de 1 619€

#### **Recettes de la section d'investissement :**

Compte 28158 chapitre 040 retrait de 1 619€

Le suréquilibrage de la section d'investissement est diminué de 3 238€ et se chiffre à 88 791,40€

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :*

- **AUTORISE** les mouvements budgétaires ci-dessus.
- **AUTORISE** Mr le Maire à signer tous documents utiles.

## **TARIFS COMMUNAUX : Modification des tarifs pour l'année 2024.**

Monsieur le Maire informe les élus d'une volonté de mettre en place un tarif fixe pour la location de la salle des fêtes. En effet, actuellement la location est fixée pour un montant de 200€ (ou 500€ pour les non pontois). Cependant les locataires doivent payer également leur consommation de gaz et/ou d'électricité.

Aussi, monsieur le maire propose les tarifs cités en annexes.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :*

- **FIXE** les tarifs 2024 des services communaux selon le document annexé à compter du 01 juin 2024.

## **Location salle des fêtes aux associations pontoises.**

Monsieur le Maire informe les élus de la nécessité de fixer le nombre de locations gratuites allouées aux associations pontoises. Le maire propose d'établir à deux fois le nombre de prêt de la salle des fêtes. Il précise que l'AVEP a fait une demande de salle des fêtes pour 4 week-end en 2025. M. Desmares propose de mettre à disposition gratuitement les deux week-ends supposés être payants à condition que l'AVEP ne dépose pas de dossier de subvention pour 2025. La trésorière de l'association Mme Cunin, accepte la proposition.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité :*

- **FIXE** au nombre de deux fois la location annuelle gratuite aux associations pontoises.
- **PRECISE** que les subventions allouées annuellement seront imputées au prorata de la quantité de location supplémentaire dépassant le nombre de prêt gratuit.

*(Abstention : Ludivine DESMARES)*

## **H2AIR : convention de voirie centrale solaire les Alyssons.**

La séance ouverte, Monsieur le maire présente au conseil municipal le projet d'avenant N°1 à la convention de voirie établie avec la société centrale solaire des Alyssons qui concerne le paiement d'une indemnité d'immobilisation complémentaire au projet. Le maire rappelle la date et l'objectif de la convention datant du 4 juillet 2022 dans le cadre de la réalisation d'une centrale solaire sur le territoire de la commune. Monsieur le Maire notifie aux élus l'indemnité d'immobilisation jointe à cette convention de voirie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit avenant N°1 à la convention de voirie.

## **Service Animation : Séjour Juillet 2024 – Tarifs.**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'accueil des mineurs pour le mois de Juillet 2024 qui se déroulera du 08 Juillet au 02 Aout 2024.

Il demande à l'assemblée de fixer le tarif de ce séjour.

*Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité :*

- **FIXE** le tarif du séjour du centre de loisirs de juillet 2024 comme ci-dessous.
- Le paiement des familles se fera par semaine. Elles seront également redevables du coût d'entrée des sorties. Les transports en autobus pour les sorties seront pris en charge par la commune.

### **SEJOUR :**

QF de 0€ à 300€    TRANCHE 1  
QF de 301€ à 500€    TRANCHE 2  
QF de 501€ à 700€    TRANCHE 3  
QF de 701€ à 840€    TRANCHE 4  
QF > à 841€                    TRANCHE 5

### **GARDERIE :**

QF < à 600€                    0.90€/heure/enfant  
QF de 601€ à 959€    1.00€/heure/enfant  
QF > à 960€                    1.20€/heure/enfant

	<b>SEMAINE AVEC REPAS</b>	<b>SEMAINE SANS REPAS</b>
TRANCHE 1	10.00€	7.75€
TRANCHE 2	13.25€	10.50€
TRANCHE 3	18.25€	14.50€
TRANCHE 4	24.25€	20.00€
TRANCHE 5	32.50€	27.00€

## **SORTIES :**

### PETITS (3-6 Ans)

Piscine Biologique (Connantre)	6.50€/enfant
GrinyLand	18.00€/enfant
Olympiades	4.00€/enfant
Jardin Botanique	7.50€/enfant

### GRANDS (7-11ans)

Piscine Sézanne	6.00€/enfant
Piscine Biologique (Connantre)	6.50€/enfant
Accrobranche	15.00€/enfant
Olympiades	4.00€/enfant

## **QUESTIONS DIVERSES :**

### ➤ Office de Tourisme du Nogentais et de la Vallée de la Seine :

Monsieur le Maire informe les élus que l'Office de Tourisme du Nogentais et de la Vallée de la Seine propose aux élus de nommer des maisons et des établissements afin de récompenser les plus belles maisons fleuries. Des élus précisent que le concours des maisons fleuries ne se font plus à Pont sur Seine. Le maire précise que les habitations doivent être nommées, si la commune le souhaite avant le 21 juin. Il est précisé que ces nominations sont facultatives.

### ➤ Horaires du centre de loisirs été 2024 :

Madame DESMARES informe les conseillers de la requête de certains parents du centre de loisirs de vouloir l'ouverture de l'ACM à compter de 8h du matin et une fermeture à 18h pour les horaires d'été. Mme LENOUVEL précise qu'il y avait déjà eu un sondage qui n'avait pas abouti quant à ces horaires spéciaux. M.NOËL invite Mme DESMARES à convoquer les parents souhaitant ces changements à se rendre à la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé ; la séance est levée à 18H47.

# SERVICES COMMUNAUX

## TARIFS 2024

### **BIBLIOTHEQUE**

Jeunes Pontois	Gratuit
Adultes Pontois	10,00 € / an
Jeunes Extérieurs	10,00 € / an
Adultes Extérieurs	20,00 € / an

### **BULLETIN MUNICIPAL Insertion publicité / par parution**

1/4 page	60,00 €
1/2 page	80,00 €
1 page	150,00 €
Commerçants, artisans, entreprises pontois	50,00 €

### **CIMETIERE**

#### **CONCESSIONS FUNERAIRES**

15 ans	60,00 €
30 ans	100,00 €
99 ans	200,00 €

#### **COLOMBARIUM**

15 ans	700,00 €
30 ans	1 000,00 €
Taxe d'inhumation	30,00 €

#### **JARDIN DU SOUVENIR**

Redevance d'inhumation	30,00 €
------------------------	---------

#### **JARDIN COMMUNAL Location**

25,00 € / an

#### **FETE NATIONALE**

Buffet Adultes	18,00 €
Enfants (- de 12 ans)	10,00 €

#### **INTERVENTIONS AGENTS COMMUNAUX**

45,00 € / heure

100,00 € / heure avec MERLO

#### **DROIT OCCUPATION DOMAINE PUBLIC**

50,00 €

# SERVICES COMMUNAUX

## TARIFS 2024

### **SALLE DES FETES (120 personnes maximum)**

#### **PONTOIS**

Caution (dégradations ou non-paiement location)	350,00 €
Réservation de la date	150,00 €
Location 1 jour	160,00 €
Location 2 jours ou 1 week-end	250,00 €

Eau gaz et électricité inclus

#### **EXTERIEURS**

Caution (dégradations ou non-paiement location)	650,00 €
Réservation de la date	255,00 €
Location 1 jour	350,00 €
Location 2 jours ou 1 week-end	550,00 €

Eau gaz et électricité inclus

### **SALLE POLYVALENTE (80 personnes maximum)**

#### **PONTOIS**

Caution (dégradations ou non-paiement location)	350,00 €
Réservation de la date	150,00 €
Location 1 jour	150,00 €
Location 2 jours ou 1 week-end	200,00 €

#### **EXTERIEURS**

Caution (dégradations ou non-paiement location)	650,00 €
Réservation de la date	255,00 €
Location 1 jour	250,00 €
Location 2 jours ou 1 week-end	350,00 €

SERVICES COMMUNAUX  
TARIFS 2024  
SERVICE ANIMATION ENFANCE

**SEJOUR (petites vacances, mercredis et juillet)**

**CODIFICATION COMMUNALE**

Tranche 1 : QF de 0€ à 300€

Tranche 4 : QF de 701€ à 840€

Tranche 2 : QF de 301€ à 500 €

Tranche 5 : QF > 841€

Tranche 3 : QF de 501€ à 700€

	Journée avec repas*	Journée sans repas*
Tranche 1	2,00 €	1,55 €
Tranche 2	2,65€	2,10 €
Tranche 3	3,65 €	2,90 €
Tranche 4	4,85 €	4,00 €
Tranche 5	6,50 €	5,40 €

*\*Non compris les activités extérieures*

**GARDERIE (prix de l'heure)**

**CODIFICATION COMMUNALE**

Tranche 1 : QF inférieur à 600 €

Tranche 2 : QF de 601€ à 959 €

Tranche 3 : QF supérieur à 960 €

Tranche 1	0,90 € / heure
Tranche 2	1,00 € / heure
Tranche 3	1,20 € / heure

Pénalités de retard 25€